



## Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2503 650

Le 30 avril 2025

**OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 27 mars 2025, visant des informations quant aux interventions de la Sûreté du Québec concernant des individus dont l'état mental est perturbé. Plus précisément, vous souhaitez obtenir les renseignements suivants pour l'agglomération de La Tuque, par municipalité d'interventions, pour les années 2018 à 2025 :

**1. Nombre de cartes d'appels pour personne avec état mental perturbé;**

En ce qui concerne ce point, nous vous informons qu'il n'existe pas de code d'extraction pour les cartes d'appel concernant les personnes ayant un état mental perturbé. Nous vous transmettons donc ci-joint un tableau faisant état des renseignements que nos systèmes d'information nous permettent d'extraire, soit le nombre de cartes d'appels liés à la santé mentale.

- 2. Nombre d'interventions pour personne avec état mental perturbé;**
- 3. Nombre d'effectifs policiers affectés à chacune de ces interventions;**
- 4. Durée des interventions (heure d'arrivée et de départ des policiers);**
- 5. Nombre de ces interventions impliquant une personne mineure.**

En ce qui concerne les points 2 et 5 de votre requête, nous vous transmettons ci-joint deux tableaux faisant état des renseignements que nos systèmes d'information nous permettent d'extraire, soit :

- Le nombre de dossiers de la Sûreté du Québec concernant des interventions policières auprès de personne ayant un état mental perturbé;
- Le nombre de dossiers de la Sûreté du Québec concernant des interventions policières auprès de personne ayant un état mental perturbé et impliquant une personne mineure.

Finalement, en ce qui concerne la durée des interventions et le nombre d'effectifs policiers affectés à chacune de ces interventions, nous ne pouvons vous transmettre les renseignements demandés, puisque nos systèmes d'information ne nous permettent pas d'isoler les données. Afin de produire un tel document, un exercice manuel de comparaison et de compilation serait nécessaire, et ce, au sens de l'article 15 de la Loi sur l'accès. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès. Par conséquent, la Sûreté du Québec ne détient pas de document sous la forme demandée (article 1 de la Loi sur l'accès).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Julie Renaud  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels



**NOMBRE DE CARTES D'APPEL LIÉS À LA SANTÉ MENTALE POUR L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE**

Municipalité et type d'appel	ANNÉE							
	2018*	2019*	2020	2021	2022	2023	2024	2025**
<b>LA BOSTONNAIS</b>	2	1	1	0	3	2	3	0
MORT SUSPECTE (INCLUANT SUICIDE)	0	0	0	0	1	0	1	0
PERSONNE EN CRISE	2	1	1	0	2	2	2	0
<b>LA TUQUE</b>	125	133	171	209	237	255	250	38
MORT SUSPECTE (INCLUANT SUICIDE)	12	18	19	21	25	26	16	3
TENTATIVE DE SUICIDE	6	10	14	16	26	23	32	3
PERSONNE EN CRISE	107	105	138	172	186	206	202	32
<b>LAC EDOUARD</b>	1	0	2	10	1	0	1	1
MORT SUSPECTE (INCLUANT SUICIDE)	1	0	0	1	0	0	0	0
PERSONNE EN CRISE	0	0	2	9	1	0	1	1
<b>WEMOTACI (R)</b>	0	1	0	1	3	2	1	0
TENTATIVE DE SUICIDE	0	0	0	0	0	1	0	0
PERSONNE EN CRISE	0	1	0	1	3	1	1	0

**Source:** Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** Avril 2025

\*Nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que le délai de conservation pour certains types de dossiers est de cinq ans après la fermeture du dossier. Par conséquent, les données pour les années 2018 et 2019 sont incomplètes.

\*\*Veuillez prendre note que les données pour l'année 2025 couvrent uniquement la période du 2025-01-01 au 2025-04-01

Afin de vous permettre d'apprécier ces données à leur juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde selon laquelle ces dernières ne sont pas exhaustives, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

**NOMBRE DE DOSSIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT DES INTERVENTIONS POLICIÈRES AUPRÈS DE PERSONNE AYANT UN ÉTAT MENTAL PERTURBÉ DANS L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE**

MUNICIPALITÉ	ANNÉE							
	2018*	2019*	2020	2021	2022	2023	2024	2025**
LA BOSTONNAIS (M)	1	0	2	0	5	1	1	0
LA TUQUE (V)	15	38	138	182	201	199	188	39
LAC-EDOUARD (M)	0	0	2	9	2	0	3	1
WEMOTACI (R)	4	2	6	8	10	13	7	1

**Source:** Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** Avril 2025

\*Nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que le délai de conservation pour les dossiers d'état mental perturbé est de cinq ans après la fermeture du dossier. Par conséquent, les données pour les années 2018 et 2019 sont incomplètes.

\*\*Veuillez prendre note que les données pour l'année 2025 couvrent uniquement la période du 2025-01-01 au 2025-04-14.

Afin de vous permettre d'apprécier ces données à leur juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde selon laquelle ces dernières ne sont pas exhaustives, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

**NOMBRE DE DOSSIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT DES INTERVENTIONS POLICIÈRES AUPRÈS DE PERSONNE AYANT UN ÉTAT MENTAL PERTURBÉ ET IMPLIQUANT UNE PERSONNE MINEURE DANS L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE**

MUNICIPALITÉ	ANNÉE							
	2018*	2019*	2020	2021	2022	2023	2024	2025**
LA BOSTONNAIS (M)	0	0	1	0	1	0	0	0
LA TUQUE (V)	1	2	8	19	13	22	21	0
LAC-EDOUARD (M)	0	0	1	0	0	0	0	0
WEMOTACI (R)	0	0	0	2	1	1	0	0

**Source:** Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** Avril 2025

\*Nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que le délai de conservation pour les dossiers d'état mental perturbé est de cinq ans après la fermeture du dossier. Par conséquent, les données pour les années 2018 et 2019 sont incomplètes.

\*\*Veuillez également prendre note que les données pour l'année 2025 couvrent uniquement la période du 2025-01-01 au 2025-04-14.

Afin de vous permettre d'apprécier ces données à leur juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde selon laquelle ces dernières ne sont pas exhaustives, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.